

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2017 : les ventes pro- gressent pour le 7^e mois consécutif

En novembre 2017, 12 542 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 11 % par rapport à novembre 2016 (qui comptait un jour ouvré de moins). Il s'agit de la 7^e augmentation d'affilée et de la 22^e au cours des 25 derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 7,3 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 18 % (après + 19 % en octobre), ont représenté 66 % des immatriculations du mois de novembre. Les acquisitions réalisées par les sociétés (dont les loueurs de véhicules) et le secteur public se sont accrues de 26 % pour le second mois de suite.

Les ventes des autres genres de véhicules ont été mitigées. Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est bien orienté (+ 2 % en novembre, + 10 % sur un an). En revanche, les immatriculations de tracteurs routiers et de voitures ont respectivement reculé de 31 % et de 26 % par rapport à novembre 2016.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 171	1 674	531	1 379	1 553	8 308
Cyclomoteur	142	109	26	69	141	487
Motocycle	160	58	26	59	58	361
Voiturette	29	12	6	17	18	82
Remorque légère et caravane	127	95	34	70	68	394
VASP léger	266	109	51	52	140	618
Autobus et autocar	-	5	2	1	2	10
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	647	320	73	180	272	1 492
Camion	35	21	12	17	23	108
Tracteur routier	60	38	16	26	38	178
Semi-remorque	41	21	36	16	45	159
Remorque lourde	12	7	3	2	2	26
VASP lourd	6	9	2	3	2	22
Tracteur agricole	45	54	37	43	37	216
Engin agricole (autre que tracteur)	12	15	22	24	8	81
Ensemble	4 753	2 547	877	1 958	2 407	12 542

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

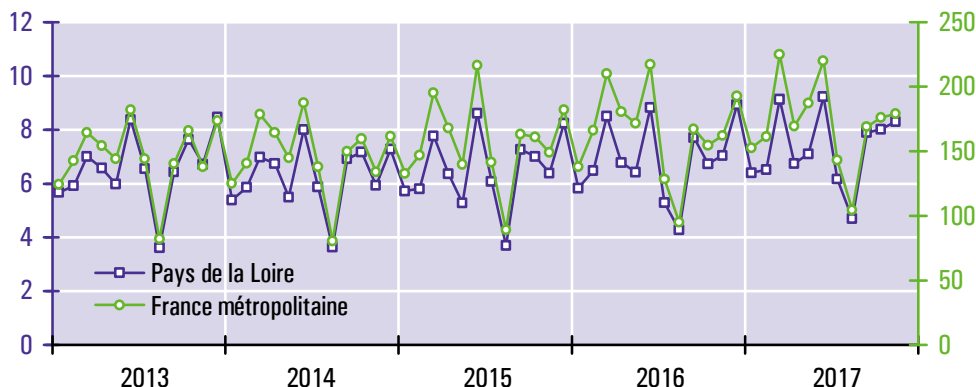
En novembre 2017, 8 308 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 17,9 % par rapport à novembre 2016, supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 10,5 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 8,5 % dans la région et de 5,4 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été principalement soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 26 % par rapport à novembre 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques ont été deux fois moins vigoureuses (+ 12 %).

Le dynamisme ligérien des flottes d'entreprise (+ 14 % en cumul annuel) s'explique par un prix du cheval fiscal incitatif (plus faible qu'en Centre-Val de Loire et qu'en Bretagne), l'embellie de la conjoncture économique et la vigueur du marché de la location de voitures, portée par les nouvelles solutions de mobilité (autopartage, location entre particuliers, ...).

Le recul de la part de marché des motorisations diesel (46 % en novembre, en baisse de quatre points sur un an) devrait se poursuivre dans les prochains mois en raison de la confirmation gouvernementale de la convergence fiscale entre le gazole et l'essence d'ici 2021. Le 1^{er} janvier 2018, la hausse des taxes renchérit de six centimes le prix du litre de gazole et de trois centimes celui de l'essence sans plomb.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

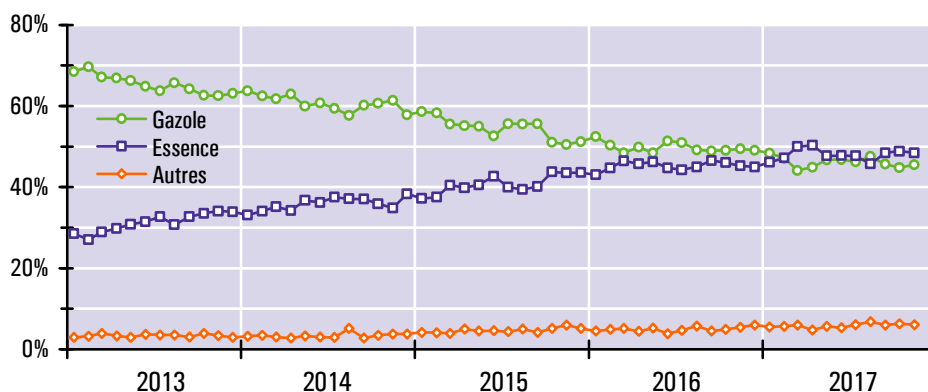
	Novembre 2017			Décembre 2016 à nov. 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 171	38 %	+ 21 %	33 665	38 %	+ 9 %
Maine-et-Loire (49)	1 674	20 %	+ 27 %	17 541	20 %	+ 13 %
Mayenne (53)	531	6 %	+ 3 %	6 273	7 %	+ 4 %
Sarthe (72)	1 379	17 %	+ 18 %	14 173	16 %	+ 6 %
Vendée (85)	1 553	19 %	+ 10 %	17 508	20 %	+ 6 %
Gazole	3 781	46 %	+ 9 %	41 310	46 %	+ 1 %
Essence	4 025	48 %	+ 26 %	42 670	48 %	+ 15 %
Hybride	419	5,0 %	+ 48 %	3 737	4,2 %	+ 43 %
Électricité	74	0,9 %	- 17 %	1 409	1,6 %	+ 6 %
Autres motorisations	9	0,1 %	+ 50 %	34	0,0 %	- 24 %
Personnes morales	3 671	44 %	+ 26 %	38 560	43 %	+ 14 %
Personnes physiques	4 637	56 %	+ 12 %	50 600	57 %	+ 5 %
Ensemble	8 308	100 %	+ 18 %	89 160	100 %	+ 9 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2017 et celles de novembre 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

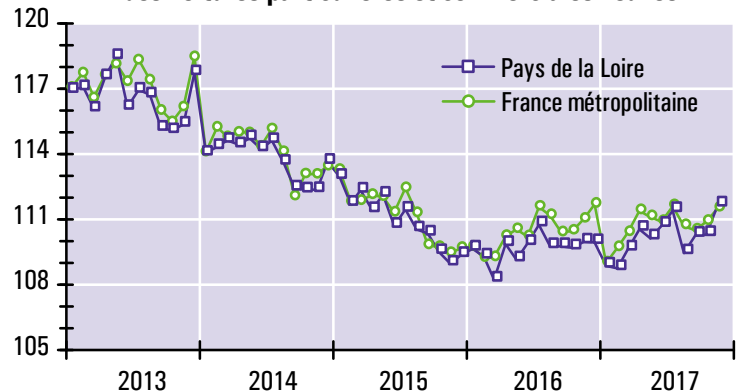


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en novembre 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,6 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à novembre 2016. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La stabilisation des émissions moyennes observée depuis deux ans est un effet de l'engouement des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

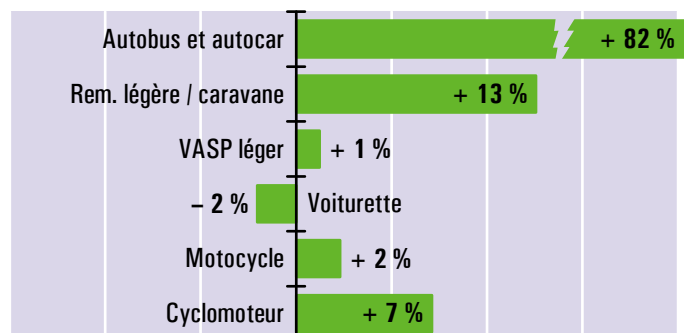
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 43 % et 32 % des immatriculations de novembre. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars a progressé de 82 %, mais les ventes d'octobre et de novembre ont été trois fois plus faibles que les mois précédents.

En novembre, après un semestre de progressions continues, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été identiques à celle du même mois de 2016. Il faut peut-être y voir le contrecoup de la croissance de 34 % des ventes en octobre, qui était la plus élevée depuis six ans. Néanmoins, en cumul annuel, les ventes des cinq catégories de véhicules sont en progression.

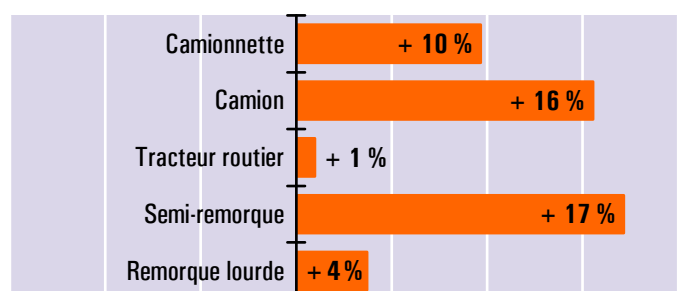
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds ont augmenté de 14 % sur douze mois. Le machinisme agricole demeure en retrait (- 10 % en année glissante) mais les ventes de tracteurs ont progressé de plus de 30 % au cours des deux derniers mois.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

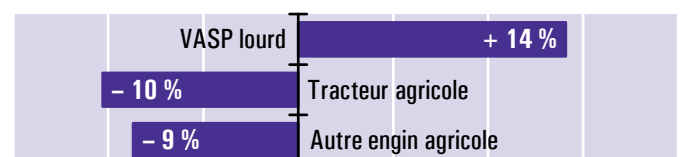
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2016 à nov. 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (déc. 2015 à nov. 2016)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).